



APPEL A CANDIDATURES 2018

Soutien pour la formation à la recherche fondamentale et translationnelle en Cancérologie

L'ITMO Cancer de l'alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé (AVIESAN) en collaboration avec INCa et l'Inserm met en œuvre le volet recherche du Plan cancer.

Toutes les informations sur le Plan cancer sont disponibles à cette adresse : www.e-cancer.fr/le-Plan-cancer

Soumission en ligne : https://www.eva2.inserm.fr/EVA/jsp/AppelsOffres/CANCER/index_F.jsp

Date limite : 31 janvier 2018

Contact: plancancerformation@inserm.fr

SOMMAIRE

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL A CANDIDATURES.....	3
2. CHAMP DE L'APPEL A CANDIDATURES.....	3
3. MODALITES DE PARTICIPATION	4
4. CRITERES D'ELIGIBILITE ET D'EVALUATION DES PROJETS	4
4.1 Critères d'éligibilité.....	4
D'une manière générale :.....	4
Eligibilité pour les Médecins :	5
Eligibilité pour les Odontologistes :	5
Eligibilité pour les Pharmaciens (Filières : Internat ou Industrie) :	5
Eligibilité pour les Vétérinaires :	5
4.2 Processus d'évaluation	5
5. CARACTERISTIQUES GENERALES DU FINANCEMENT	6
6. CALENDRIER DE L'APPEL A CANDIDATURES.....	7
7. MODALITES DE SOUMISSION	7
7-a Dossier de candidature.....	7
7-b Procédure de soumission électronique.....	8
7-c Format papier	8
8. ANNONCES DES RESULTATS DE L'EVALUATION.....	8
9. PUBLICATIONS – COMMUNICATION DES RESULTATS DES TRAVAUX	9
9-a Publications.....	9
9-b Diffusion d'un résumé du projet	9
10. CONTACT	9

Objectif :

- Promouvoir des parcours professionnels en appui des évolutions de la recherche en cancérologie

Action :

- Renforcer l'attractivité des métiers de la recherche en lien avec la cancérologie

L'engagement dans cette action récurrente est soutenu par une politique active et financée de formation à la recherche : le succès à terme sera lié au nombre de nouveaux jeunes médecins, pharmaciens, odontologistes et vétérinaires engagés et formés à cette démarche.

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL A CANDIDATURES

La recherche fondamentale et la recherche translationnelle sont au cœur des orientations stratégiques inscrites dans le Plan Cancer. La recherche fondamentale permet d'acquérir de nouvelles connaissances alors que la recherche translationnelle assure un continuum entre la recherche cognitive et la recherche clinique. La recherche fondamentale comme la recherche translationnelle doivent faire avancer les connaissances dans le domaine du cancer et permettre la mise en œuvre optimale des connaissances les plus récentes dans la pratique médicale. En complément des appels à projets de recherche récurrents et de la création des Sites de Recherche Intégrée sur le Cancer (SIRIC), le plan cancer a également pour objectif d'apporter un soutien à la formation à la recherche translationnelle et fondamentale (action 13.4 du plan cancer 2014-2019).




Cet appel à candidatures doit permettre à des médecins, pharmaciens, odontologistes et vétérinaires, diplômés ou en fin de formation, d'acquérir les connaissances et la méthodologie de la recherche fondamentale et translationnelle en leur permettant d'interrompre leur carrière afin de se consacrer à leur formation par de la recherche à temps plein dans un laboratoire de recherche.

Cet objectif de formation s'inscrit dans un parcours d'alternance recherche clinique – recherche d'amont visant à favoriser le flux bidirectionnel de connaissances et leur intégration par les futurs praticiens. Cet appel à projets est organisé par l'ITMO Cancer de l'alliance nationale pour les sciences de la vie et de la santé (AVIESAN). La gestion opérationnelle et le suivi de cet appel à projets ont été confiés à l'Inserm.

2. CHAMP DE L'APPEL A CANDIDATURES

Le présent appel à candidatures couvre tous les champs de la recherche fondamentale et translationnelle en cancérologie. Les candidats peuvent proposer tout projet dans ce domaine sous la direction d'un responsable de projet ou d'un directeur de master ou de thèse.

Les formations concernées sont :

-  Master Recherche,
-  Doctorat,
-  Post-doctorat en France ou à l'étranger.

3. MODALITES DE PARTICIPATION

Cet appel à candidatures s'adresse aux :

- ✚ Etudiants en médecine, en pharmacie, en odontologie ou en écoles vétérinaires souhaitant effectuer un Master Recherche en France pour une durée de 12 mois
- ✚ Etudiants ou jeunes médecins, pharmaciens, odontologistes ou vétérinaires désireux d'effectuer un doctorat en sciences en France pour une durée de 36 mois maximum
- ✚ Jeunes médecins, pharmaciens, odontologistes ou vétérinaires désireux d'effectuer un stage postdoctoral en sciences en France (durée 24 mois) ou à l'étranger (durée 12 mois).

4. CRITERES D'ELIGIBILITE ET D'EVALUATION DES PROJETS

4.1 Critères d'éligibilité

D'une manière générale :

- Le laboratoire d'accueil doit être clairement identifié. Dans le cas d'un laboratoire d'accueil en France, il doit être reconnu par le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (CHU, Université, Inserm, CNRS, CEA, école vétérinaire, INRA...). Il doit faire preuve d'expérience dans le domaine concerné et doit pouvoir assurer l'encadrement du candidat;
- Le dossier de candidature doit être dûment complété et comprendre tous les documents demandés (voir § 7). Il doit être dûment signé par l'organisme gestionnaire du financement en sa qualité d'employeur du candidat, par le candidat et par le directeur du laboratoire d'accueil ;
- Le dossier et les documents annexes doivent être déposés sous format électronique et sous format papier, dans les délais indiqués dans le § 7;
- Pour apprécier l'éligibilité de leur candidature, les candidats devront fournir la copie du diplôme requis ou une attestation d'obtention du diplôme requis de l'établissement.;
- Attention: les candidats pour un Master 2 ou doctorants devront justifier de leur inscription à un Master Recherche ou à une école doctorale.¹

¹ Art 3 « le président ou le directeur de l'établissement recrute le doctorant contractuel par contrat d'une durée de trois ans, sur proposition du directeur de l'école doctorale, après avis du directeur de thèse et du directeur d'unité ou équipe de recherche concernée. »

Eligibilité pour les Médecins :

- Pour les candidats à un Master Recherche : être titulaire² d'un Master 1 ;
- Pour les candidats souhaitant effectuer une thèse de sciences : être titulaire² d'un Master Recherche et avoir soumis un dossier à au moins une école doctorale en France ;
- Pour les candidats souhaitant effectuer un stage postdoctoral en sciences : être titulaire¹ d'un doctorat en sciences depuis moins de 3 ans.

Eligibilité pour les Odontologistes :

- Pour les candidats à un Master Recherche être titulaire¹ d'un Master 1 ;
- Pour les candidats souhaitant effectuer une thèse de sciences être titulaire¹² d'un Master Recherche et avoir soumis un dossier à au moins une école doctorale en France ;
- Pour les candidats souhaitant effectuer un stage postdoctoral en sciences : être titulaire¹ d'un doctorat en sciences depuis moins de 3 ans.

Eligibilité pour les Pharmaciens (Filières : Internat ou Industrie) :

- Pour les candidats à un Master Recherche : être titulaire¹² d'un Master 1 ;
- Pour les candidats souhaitant effectuer une thèse de sciences : être titulaire¹² d'un Master Recherche et avoir soumis un dossier à au moins une école doctorale en France ;
- Pour les candidats souhaitant effectuer un stage postdoctoral en sciences : être titulaire¹ d'un doctorat en sciences depuis moins de 3 ans.

Eligibilité pour les Vétérinaires :

- Pour les candidats à un Master Recherche : être titulaire¹² d'un Master 1 ;
- Pour les candidats souhaitant effectuer une thèse de sciences : être titulaire¹² d'un Master Recherche ou d'un DEFV (Diplôme d'Etudes Fondamentales Vétérinaire) et avoir soumis un dossier à au moins une école doctorale en France ;
- Pour les candidats souhaitant effectuer un stage postdoctoral en sciences : être titulaire¹ d'un doctorat en sciences depuis moins de 3 ans.

4.2 Processus d'évaluation

Les candidatures répondant à l'ensemble des critères d'éligibilités seront évaluées sur dossiers par

² Être titulaire du diplôme requis au plus tard à la date de la prise de fonction. Une attestation d'inscription dans la formation délivrant le diplôme est alors exigée.

le comité d'évaluation.

Les candidats à un doctorat et à un post-doctorat pourront être auditionnés par le comité d'évaluation.

Les critères d'évaluation porteront sur :

Candidat :

- Parcours médical et scientifique, qualité des publications (en fonction de l'avancement dans la carrière) et motivations du candidat,
- Projet de carrière.

Intérêt et qualité scientifique du projet :

- Pertinence et originalité du projet, inscription dans une démarche de recherche,
- Positionnement du projet dans le contexte scientifique national et international,
- Qualité scientifique et faisabilité.

Laboratoire et équipe d'accueil

- Qualité scientifique du laboratoire d'accueil ;
- Encadrement des jeunes chercheurs,
- Qualité de l'encadrant, évaluée notamment par la qualité des travaux réalisés et sa capacité à encadrer.

5. CARACTERISTIQUES GENERALES DU FINANCEMENT

1/ Le soutien financier de l'Inserm est exclusivement destiné à des coûts de personnel. Il sera versé directement à l'organisme gestionnaire en sa qualité d'employeur qui mettra en place, sous sa responsabilité, le contrat de travail du Bénéficiaire.

Le montant total, toutes charges incluses, de la rémunération proposée devra être déterminé au regard du profil et du parcours individuel du lauréat (thèse d'exercice, DES...) et selon les règles de rémunération applicables au sein de l'organisme gestionnaire.

2/ La date de démarrage des contrats ne pourra être fixée avant le 1^{er} Septembre 2018.

3/ Le Bénéficiaire ne pourra pas recevoir d'autres aides, de l'Inserm ou d'un autre financeur, destinées à financer la rémunération du Lauréat, que celle accordée par le présent AAP.

4/ Dans le cas des lauréats visant un Master 2 : le soutien financier sera obligatoirement versé à un organisme gestionnaire français. Le Bénéficiaire devra fournir une lettre de soutien de la direction du Master 2, certifiant la validation des prérequis, l'adéquation du projet de recherche et du laboratoire de recherche avec le Master 2 concerné.

5/ Dans le cas des lauréats visant un doctorat : le soutien financier sera obligatoirement versé à un

organisme gestionnaire français. Le Bénéficiaire devra fournir une lettre de soutien de l'école doctorale, certifiant la validation des prérequis, l'adéquation du projet de recherche et du laboratoire de recherche avec l'école doctorale.

6/ La rémunération des candidats à un stage post-doctoral à l'étranger est plafonnée à 75 000 € incluant toutes les charges et couvertures sociales pour la durée du financement.

6. CALENDRIER DE L'APPEL A CANDIDATURES

Date de publication de l'appel à projets	Octobre 2017	
Ouverture du site de soumission des projets	15 Décembre 2017	
Date limite de soumission du dossier de candidature	1. Soumission électronique du dossier complet et 2. Envoi papier en 2 exemplaires (dont 1 original signé) par courrier postal	31 janvier 2018
Date prévisionnelle de réunion du comité d'évaluation (auditions):	Fin Avril 2018	
Date prévisionnelle de publication des résultats :	Mai 2018	

7. MODALITES DE SOUMISSION

La soumission de votre dossier de candidature comporte 2 étapes obligatoires :





- 1- Inscription sur le site EVA de l'Inserm et soumission du dossier de candidature en ligne ;**
- 2- Envoi de votre dossier de candidature au format papier.**





Les deux formats, électronique et papier, sont **identiques** excepté les signatures qui ne sont **exigées** qu'en version originale papier.

7-a Dossier de candidature

Le dossier de candidature devra comprendre l'ensemble des éléments requis et nécessaires à l'évaluation scientifique, technique et financière du projet.

La liste des documents obligatoires :

-  Le formulaire complété et signé,
-  Le curriculum vitae du candidat
-  L'attestation du diplôme,
-  Le curriculum vitae de l'encadrant avec la liste complète des publications et une lettre s'engageant à accompagner et suivre le projet de recherche en déclinant les étapes du travail à réaliser,

-  La lettre du directeur du laboratoire d'accueil soulignant son engagement à suivre le candidat,
-  Le projet scientifique,
-  Une lettre de recommandation
 - du **directeur de stage de M2** pour une demande de financement de doctorat
 - ou du **directeur de thèse** pour la demande de post-doctorat qui sera envoyée directement par son auteur par mail uniquement (plancancerformation@inserm.fr).
-  L'attestation de l'organisme gestionnaire.






Tout dossier de candidature incomplet sera automatiquement rejeté

7-b Procédure de soumission électronique

Site Web: https://www.eva2.inserm.fr/EVA/jsp/AppelsOffres/CANCER/index_F.jsp

Cette procédure de soumission, à partir du site EVA de l'Inserm, comprend :

-  L'identification du candidat (nom, prénom et email) permettant la réception d'un code utilisateur et d'un mot de passe donnant accès à un espace personnel sécurisé sur EVA,
-  La partie administrative sous forme d'un formulaire à compléter en ligne,
-  Le dépôt par téléchargement des documents demandés.



- **Date limite de soumission : 31 janvier 2018 ;**
- **Il est fortement conseillé de ne pas attendre la date limite de clôture de l'appel pour soumettre sa proposition de projet.**

7-c Format papier

Le dossier de candidature en deux (2) exemplaires dont un (1) original dûment signé par les personnes responsables (Directeur scientifique du projet), et envoyés à l'adresse suivante :

Inserm
DRH – Mission chercheur
Plan Cancer – AAC Formation
101, rue de Tolbiac 75013 Paris



- **Date limite de soumission : 31 janvier 2018 (le cachet de la poste faisant foi) ;**
- **Tout dossier de candidature incomplet sera automatiquement rejeté.**

8. ANNONCES DES RESULTATS DE L'EVALUATION

La liste des projets financés est publiée sur le site EVA de l'Inserm.

9. PUBLICATIONS – COMMUNICATION DES RESULTATS DES TRAVAUX

9-a Publications

Toutes les publications issues du projet de recherche font mention du soutien financier selon ces termes :

" Avec le soutien financier de l'ITMO Cancer AVIESAN (Alliance Nationale pour les Sciences de la Vie et de la Santé) dans le cadre du Plan cancer "

Pour les publications en anglais : "With financial support from ITMO Cancer AVIESAN (Alliance Nationale pour les Sciences de la Vie et de la Santé/ National Alliance for Life Sciences & Health) within the framework of the Cancer Plan"

Ces publications sont transmises à l'Inserm pour information, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les cinq (5) jours suivant la publication.

L'action 13.4 du Plan cancer incite le partage des informations et des données aux niveaux national et international entre professionnels et avec le grand public. Ainsi, il est recommandé de publier les résultats dans des revues à accès gratuit et de déposer les publications dans des archives ouvertes de type HAL.

9-b Diffusion d'un résumé du projet

Pour les projets financés, le résumé pourra être publié ultérieurement sur le site Internet de l'Institut National du Cancer, chaque candidat sera contacté pour confirmer le contenu ou proposer une version publiable.

10. CONTACT

Pour toute information, vous pouvez contacter :

- pour les aspects administratifs et financiers : plancancer.daf@inserm.fr
- pour les aspects scientifiques et techniques : plancancerformation@inserm.fr
- pour les questions relatives à la soumission électronique : eva@inserm.fr

Un guide du candidat est disponible sur le site Eva, dont il est recommandé de prendre connaissance avant de répondre à cet appel à candidatures.